

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le dix huit décembre deux mil sept à dix neuf heures trente, le conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de Petat Eric Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT E ASSELIN G GAVARET P ARCHENAUT P PILTE P
PAVARD M DELAVEAU C PIVOTEAU JM GARRE M

Absents excusés : LE GARREC L SERRE JP

Secrétaire de séance : PIVOTEAU JM

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Lecture du compte rendu de la séance précédente.

AGRANDISSEMENT GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau projet d'agrandissement de l'école qui a fait l'objet de concertation avec le corps enseignant et a été présenté en avant première à Monsieur le Sous-préfet. Le projet représente la construction de 3 classes supplémentaires, une salle de restauration et des annexes liées à l'agrandissement.

La commune compterait avec cette nouvelle construction 6 classes pouvant recevoir des élèves du primaire venant des six autres communes du SIRIS. Quatre seraient occupées par les enfants et les deux autres serviraient dans un premier temps pour les réunions et les activités scolaires. Mais dans un avenir proche, nous savons que les communes appartenant au SIRIS vont recevoir de part la constitution de plusieurs lotissements de nouvelles familles et ces salles devraient trouver rapidement leur utilisation première.

Actuellement les enfants sont reçus dans 4 salles, 3 sont situées dans les locaux construits en 1992 et une classe ouverte en 2006 est située dans les anciens locaux. Une ancienne salle est utilisée pour les travaux manuels. Aucune salle n'est adaptée pour les réunions parents-professeurs ou pour les travaux informatiques, ou pour les projections de films ou toute autre activité qui requière un grand espace.

Le coût de construction de ces nouvelles classes est estimé par l'architecte à 1 313 819.02 € HT (solution de base). Les travaux seront réalisés en deux étapes sur les exercices 2008 et 2009.

La demande de DGE sera faite sur deux phases réalisables sur 2008 et 2009.

Le phasage est fait de la manière suivante : deux tranches de travaux tous corps d'état permettant de livrer des locaux finis, d'une part les classes et la bibliothèque et d'autre part le restaurant et les annexes :

1^{ère} tranche 2008 : 658 576.70 HT

2^{ème} tranche 2009 : 655 242.32 HT

Monsieur Le Maire liste les autres charges qui viendraient s'ajouter au coût de construction :

Coordonnateur : 1.00 % du coût des travaux **	13 138.19 € HT
Maîtrise d'œuvre : 9 % du coût des travaux	118 243.71 € HT
Bureau de contrôle : 2% du montant des travaux **	26 276.38 € HT
Etude de sols (réalisée)	1 350.00 € HT
Frais de communication appel d'offres **	2 000.00 € HT
Honoraires plan topographique (travaux réalisés)	2 426.48 € HT
Etudes énergétiques (subvention à 70 % par l'ADEME) réalisée	3 185.00 € HT
SOIT AU TOTAL FRAIS ANNEXES	166 619.76 € HT

** Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et n'ont pas fait l'objet de demande de devis.

Monsieur le Maire donne des d'informations d'ordre budgétaire aux membres du conseil pour les aider à prendre une décision sur ce projet : les résultats de l'exercice 2007, les emprunts qui seront soldés sur les années à venir et une simulation de prêt sur 20 ans.

Après avoir entendu toutes ces informations, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ↳ De programmer ce projet d'agrandissement de l'école sur les budgets primitifs 2008 et 2009
- ↳ De solliciter Monsieur le Sous-préfet pour l'obtention de la DGE 2008 pour la réalisation de la 1^{ère} tranche et l'obtention de la DGE 2009 pour la réalisation de la 2^{ème} tranche basée sur la totale de 1 313 819.02 € HT représentant les travaux de base (hors options et frais annexes) pour une SHON de 585.80 m².
 - 1^{ère} tranche 2008 : 658 576.70 HT ⇨ SHON 257.13 m²
 - 2^{ème} tranche 2009 : 655 242.32 HT ⇨ SHON 328.67 m²
- ↳ De financer les travaux par un emprunt sur 20 ans (estimatif – DGE 2008/2009)
- ↳ De financer les frais annexes représentant un montant estimatif de 166 619.76 €HT par autofinancement.

Et acceptent que Monsieur le Maire signe un engagement pour déclencher les travaux avant la fin de l'exercice 2008.

HONORAIRES ARCHITECTE

Afin de réaliser ce nouveau projet et le phasage, la commune a fait appel au cabinet Alpha Architecture qui avait établi le premier projet et les estimatifs. Ce nouveau contrat présente un acte d'engagement faisant intervenir des cotraitants : GT2I SARL, BE PHILIPPE CHESNEAU et la SARL Dominique CAILLET pour un montant total de 2965.60 € HT.

Le conseil accepte ce nouveau contrat et dit que les factures de l'architecte et des cotraitants seront imputées sur le compte 2313 programme 06020.

CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

A la demande de la CCBEL, EDF nous fait parvenir une convention de mise à disposition de données numériques relatives à la représentation moyenne échelle des ouvrages électriques.

Cette convention gratuite permettra de recevoir annuellement les données numériques cartographiques du réseau électrique de notre commune compatibles avec le logiciel SIG qui va être mis à disposition de chaque commune du canton par la CCBEL.

Ce logiciel permettra de reporter les données de tous les réseaux, des zonages du PLU des servitudes...

Le conseil approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2008

Le conseil peut procéder à l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2008 en tenant compte pour les baux commerciaux de l'indice de construction du 2^{ème} trimestre 2007 soit 1435 (indice de base 2^{ème} trimestre 2006 : 1366) et selon l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 pour les habitations : indice de référence 2^{ème} trimestre 2006 105.45 et du 2^{ème} trimestre 2007 -.108.36

Logement 325, rue de la Mairie (anciennement Hallouin)

Ce logement est actuellement libre, il a fait l'objet de travaux de réhabilitation et peut être loué. Le conseil décide de fixer le loyer mensuel à 400.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Logement 315, rue de la Mairie

Ce logement occupé actuellement par Monsieur Marchal sera vacant début 2008.

Un locataire est pressenti pour reprendre le logement. Le conseil décide d'appliquer le loyer mensuel visé dans la délibération générale soit 216.82 € et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

VENTE TERRAIN RUE DES ERABLES

A l'occasion de la réunion de conseil du 29 mars 2007, les membres du conseil avaient décidé de céder à Monsieur et Madame Tartinville Franck 1100 m² issus du terrain ZI 176 pour une somme de 7468.82 € (les frais de géomètre étant à la charge de l'acheteur).

Le bornage a été réalisé le 04 décembre dernier et la vente peut être enregistrée.

Le conseil autorise Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer l'acte, qui sera rédigé par Me Canault.

TERRAIN BICROSS

Monsieur le Maire présente un devis pour finir totalement le terrain de bicross, remise à niveau de la butte de départ et étalement de la terre pour végétaliser l'ensemble du terrain.

Le conseil approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le compte 165 n'est pas suffisamment alimenté pour permettre le remboursement de caution.

Le conseil décide de prélever la somme de 8000.00 € du 2313 programme 06020 et de l'imputer au compte 165.

Le compte achat de fournitures de voirie doit être alimenté pour l'achat de quelques panneaux.

Le conseil décide de prélever la somme de 4000.00 € sur le compte 2158 07009 et de les imputer au compte 2152 programme 07007.

Le bloc sanitaire attribué au personnel communal devrait être livré courant janvier, le montant TTC du bungalow est de 10211.00 €, les frais d'installations électrique et eau devraient atteindre 3000.00 €. Pour permettre de réaliser ce projet en début d'année, le conseil décide d'augmenter les crédits du compte 2313 07011 de 4000.00 € et de prélever cette somme sur le compte 2313 programme 06020.

PLU

Le conseil municipal a rediscuté les orientations des zones AU sur deux secteurs et est informé que le GIVB va procéder à une modification du PLU : ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2 AU (Bellegarde), changements apportés à la rédaction des articles 6 et 11 du règlement (aspect, matériaux..), rectification d'une erreur de saisie graphique du plan des contraintes (rapport de présentation).

Devis : télésurveillance de la place de la Mairie

Suite à quelques actes de vandalisme, il avait été demandé à la société CTCAM un devis pour installer un système de télésurveillance dans le secteur de la Mairie. Le conseil souhaite réfléchir sur l'opportunité de cette installation et se donne un délai pour prendre une décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
QUIERS SUR BEZONDE**

Le dix huit décembre deux mil sept à dix neuf heures trente, le conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de Petat Eric Maire de Quiers sur Bezonde.

Etaient présents : PETAT E ASSELIN G GAVARET P ARCHENAUT P PILTE P
PAVARD M DELAVEAU C PIVOTEAU JM GARRE M

Absents excusés : LE GARREC L SERRE JP

Secrétaire de séance : PIVOTEAU JM

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES
NUMERIQUES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE
DES OUVRAGES ELECTRIQUES**

A la demande de la CCBEL, EDF nous fait parvenir une convention de mise à disposition de données numériques relatives à la représentation moyenne échelle des ouvrages électriques. Cette convention gratuite permettra de recevoir annuellement les données numériques cartographiques du réseau électrique de notre commune compatibles avec le logiciel SIG qui va être mis à disposition de chaque commune du canton par la CCBEL.

Ce logiciel permettra de reporter les données de tous les réseaux, des zonages du PLU des servitudes...

Le conseil approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Copie conforme, le 24 janvier 2008

Le Maire,